



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Secrétaire général

Secrétariat général

Paris, le 13 juillet 2023

Mesdames et Messieurs les membres du CSAM
et de sa formation spécialisée, Mesdames et
Messieurs les Secrétaire généraux des
fédérations, Monsieur le Secrétaire national du
SNCTA

Objet : Règlement intérieur du Comité social d'administration ministériel et de sa formation spécialisée

Conformément à l'article 86 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, un projet de règlement intérieur a été soumis pour avis au Comité social d'administration ministériel (CSAM) et pour propositions à sa formation spécialisée (FSM), respectivement les 9 mai et 27 juin derniers.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le règlement intérieur définitif qui résulte de ces travaux et qui a été transmis aux services et établissements publics du pôle ministériel en tant que règlement intérieur de référence pour leurs instances locales.

Guillaume LEFORESTIER

Liste des destinataires

Membres titulaires et suppléants du CSAM et de sa formation spécialisée

Monsieur Zainil NIZARALY, Secrétaire général de FEETS-FO

Monsieur Philippe GARCIA, Secrétaire général de la FNEE-CGT

Monsieur Dominique VINCENT, Secrétaire général de la CFDT-UFETAM

Monsieur William FIACRE, Secrétaire général de l'UNSA-DD

Monsieur Michel COZ ELLEOUET, Secrétaire national du SNCTA

Madame Véronique CARACO-GIORDANO, Secrétaire générale de la FSU